



**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020**

Le dix septembre deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du trois septembre deux mil vingt, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Treize conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER, Céline LEPROUX, Karine RICHARD.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Thomas DREUX, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : Catherine CROTEAU, Florian BARBÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pierrette BUNEL est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire propose d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour : la révision du loyer du logement du commerce 3 place de l'église, délibération de principe concernant le CCAS. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT RUE DES FLEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les derniers travaux concernant le lotissement Rue des Fleurs ont été réglés cette année, celui-ci avait été créé par délibération le 20 février 2015. A la demande de la trésorerie, il convient de clôturer ce budget et d'autoriser le Maire à signer la déclaration de radiation auprès du service des impôts des entreprises concernant la TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte de clôturer ce budget et autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration de radiation auprès du service des impôts des entreprises concernant la TVA.

2nd OBJET : CONVENTION DE RELANCE TERRITORIALE 2020-2022 DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers lors de la dernière réunion de conseil municipal dans le cadre du plan de relance territoriale du Département de la Sarthe qu'une aide de 18 825 € serait allouée à la commune de St-Michel.

Les thématiques sont les suivantes :

1. Améliorer l'attractivité du territoire :

- aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.) tout en préservant les enjeux de biodiversité et les espaces naturels et agricoles,
- accompagnement des aménagements de l'espace public et de la revitalisation des centres bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et les touristes,
- projets d'accompagnement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire,

2. Agir efficacement au service des territoires et des usagers :

- projets portant une dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population, etc.,
- projets en lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport).

Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs projets peuvent être retenus, il est proposé l'acquisition d'une structure de jeu dans la cour de l'école et les jeux à la base de loisirs et le remplacement des portes d'entrées à l'école. Ces deux projets correspondraient à la thématique 2.

Il demandé aux conseillers de se positionner sur la convention de relance avec le Département de la Sarthe et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la convention de relance avec le Département de la Sarthe et autorise le Maire à signer cette convention.

3^{ème} OBJET : REVISION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la redevance assainissement permet de financer les travaux d'entretien et d'amélioration du réseau du tout-à-l'égout de la commune. Seuls les habitants reliés au tout-à-l'égout sont assujettis à cette redevance. Depuis le 1er octobre 2019, elle est à 1 euro par m3 d'eau consommée (2012 : 0,84€, 2016 : 0,90€, 2019 : 1€). Il est proposé de revaloriser cette redevance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de revaloriser cette redevance à 1,10 € celle-ci prendra effet au 1^{er} octobre 2020.

4^{ème} OBJET : CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE H BERTAUX POUR LES COURS DE YOGA

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de reconduire les cours de yoga dispensés par Mme Lagneau Pierrette à la salle Hélène Bertaux à compter du mercredi 16 septembre 2020 dans les mêmes conditions que l'année dernière soit 120 euros pour la saison 2020-2021 et l'autoriser à signer la convention. Après en avoir délibéré, à la majorité, l'assemblée délibérante décide de reconduire pour la saison 2020-2021, les cours de yoga dispensés par Mme Lagneau le mercredi dans la salle Hélène Bertaux pour un montant de 130 euros et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5^{ème} OBJET : DESIGNATIONS DE CONSEILLERS POUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder à la désignation de conseillers pour siéger au sein des commissions intercommunales afin de représenter la commune de St-Michel-de-Chavaignes.

- . Commission Aménagement du territoire, amélioration de l'Habitat et stratégie de la mobilité : Michel FROGER
- . Commission Finances, prospective et stratégie territoriale : Pierrette BUNEL
- . Commission Petite-enfance, enfance et jeunesse : Sonia CLÉMENT-GRINIER
- . Commission Mutualisation et relation avec les communes membres de l'EPCI : Bruno COURANT
- . Commission Travaux : Michel FROGER

6^{ème} OBJET : REVISION DU LOYER DU CAFE DE L'OUEST

Il convient de procéder à la révision du loyer de la partie logement du Café de l'Ouest, Mme Larmignat SNC Anita et Jacob, au 1^{er} octobre 2020. Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 16 juillet 2020 pour le 2^{ème} trimestre 2020 est 130,57 soit une légère hausse de +0,66 %. Il est rappelé le montant du loyer de la partie logement soit 200 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le loyer de la partie logement à 200 euros.

7^{ème} OBJET : CCAS DELIBERATION DE PRINCIPE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le 14 octobre 2016, une délibération a été actée concernant le rattachement du budget CCAS au budget de la commune. Il en donne lecture « Dans la mesure de simplification comptable le budget CCAS sera rattaché au budget de la commune à compter du 1er janvier 2017. Cette disposition ne remet pas en cause la poursuite des activités sociales de la commune car à compter de la dissolution du budget CCAS, la compétence sociale est directement exercée par la commune dans son propre budget. Ainsi la commission communale d'actions sociales existe toujours et traite les demandes d'aides sociales. Elle transmet ses conclusions au conseil municipal qui prend la décision finale. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir rattacher le budget CCAS au budget communal tout en maintenant la commission Communale d'Actions Sociales et de se substituer aux décisions prises par la commission du CCAS... »

Monsieur le Maire informe les conseillers que cette délibération est toujours d'actualité et précise qu'à l'avenir, le conseil devra se positionner sur des aides du CCAS, il paraît important de rappeler ce point.

8^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Point sur les investissements réalisés lors du mandat 2014-2020 et projets :** Monsieur le Maire a énuméré les projets réalisés lors des 6 dernières années, il convient de porter une réflexion sur les projets du nouveau mandat : aménagement de la route de Dollon, enfouissement des réseaux 4 fils, city stade, skate parc, lotissement. Monsieur le Maire précise qu'il sera toujours temps de proposer d'autres projets en cours de ce mandat.

- . **Rentrée scolaire** : 62 écoliers ont repris le chemin de l'école, certains parents regrettent qu'il n'y ait pas eu de pot d'accueil organisé par la commune comme les années précédentes. Cela n'était pas possible à cause de la crise sanitaire.
- . **Notaire Rouen** : la signature du compromis de vente de la parcelle A400 aura lieu dans les semaines à venir.
- . **Commission Travaux** : s'est réunie le lundi 7 septembre 2020 à 18h concernant l'aménagement du plateau ralentisseur rue de la Borde Neuve (DETR 2020). Monsieur le Maire propose de continuer les études pour la réalisation de ces travaux.
- . **Restauration stèle Hélène Bertaux** : M Courant Bruno informe l'assemblée que la commune de St-Michel-de-Chavaignes a eu l'accord du Conseil départemental de la Sarthe pour débiter la restauration. Mme Guillemain Laetitia, la restauratrice, a commencé le traitement de ce monument funéraire fin août.
- . **Fibre optique** : la commune de St-Michel-de-Chavaignes sera desservie par la fibre optique en 2022, les habitants pourront avoir plus de renseignements sur le site lafibrearrivechezvous.fr
- . **Commission Sport et loisirs** : se réunira prochainement concernant le choix de la structure de jeu dans la cour de l'école.
- . **Dates à retenir** :
 - Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2020